



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 avril 1999

Enseignement - Fermeture de classes - Avis

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Avril 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie
COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT,
M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à M. Jacques VANDIER.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Janine LUCAS, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile
MORISOT

DELIBERATION D99216

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 1999

Affaires Scolaires

Enseignement - Fermeture de classes - Avis

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Suite au courrier de l'Inspection Académique en date du 2 mars 1999 annonçant les intentions de fermetures de classes sur Niort confirmé par celui du 29 mars 1999 après consultation du Comité Technique Départemental et du Conseil Départemental de l'Education Nationale, le Conseil Municipal doit délibérer selon les termes de la loi du 22 juillet 1983 afin de faire connaître son avis.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner son avis sur les fermetures annoncées pour les écoles élémentaires Paul Bert, Jean Macé et Jean Zay.

Pour la mise en place du contrat éducatif local et la préparation de l'école du 21ème siècle, les collectivités vont être appelées à renforcer leurs capacités d'intervention dans les écoles publiques. Il nous paraît dommageable dans le même temps d'annoncer des fermetures de classes, même si les conséquences de la baisse de la démographie doivent bien être constatées. Au moment où il sera nécessaire d'envisager un équilibrage des effectifs des différents groupes scolaires, il nous apparaît que ces suppressions sont à déplorer et notamment pour l'école Jean Zay classée en Zone d'Education Prioritaire où un effort particulier aurait permis d'apporter aux élèves les plus en difficulté un soutien scolaire adapté.

Dans ce contexte, j'invite le Conseil Municipal à se prononcer contre les fermetures de classes d'écoles publiques dans notre ville.

Avis favorable.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)